



# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

### 7.2.1 Notice sanitaire

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2023

## A. La production et la distribution d'eau potable

### Le réseau d'eau potable

Le service de l'eau de Loges-en-Josas dépend pour la totalité du territoire communal du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France), pour lequel l'exploitant est la Générale des Eaux (contrat de régie intéressée).

L'eau est produite dans trois usines principales (Noisy-le-Grand, Choisy-le-Roi, et Méry/Oise). La ressource en eau est assurée à 95% par le pompage en rivière Oise, Marne, Seine. La qualité de l'eau est bonne dans la commune en 2021. En effet, les mesures ont été effectuées le 1 mars sur l'installation de Vélizy. Il en découle que l'ensemble des paramètres se situent en dessous des valeurs de la référence de qualité

### Données chiffrées du réseau

Nombre d'abonnés en 2019	427
Nombre de compteurs en 2019	419
Nombre de branchements en 2019	444
Linéaire de canalisation en 2019	10599 ml
Volumes consommés	99067 m <sup>3</sup>

### La qualité de l'eau au robinet

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	14,0 °C		≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,21 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,04 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total *	0,10 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
pH	7,74 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
pH *	7,6 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	549 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
Aluminium total µg/l	40 µg/L		≤ 200 µg/L

Source : [Orbnat.santé.gouv.fr](http://Orbnat.santé.gouv.fr)

## B. L'assainissement

L'entretien courant (débouchages, curages préventifs, création de nouveaux branchements) est confié à La Générale des Eaux (par contrat d'affermage).

Au niveau intercommunal, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B.) achemine par ses réseaux les effluents des différentes communes de la vallée vers les réseaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P). Il effectue l'entretien, comme le renouvellement de ses conduites en régie.

Le S.I.A.A.P possède le réseau d'émissaires principaux et les stations d'épuration qu'il gère directement.

Le Schéma directeur d'assainissement des Loges-en-Josas élaboré en mars 2003 a pour but d'établir un document d'orientation permettant la mise en oeuvre d'une gestion globale de l'eau et son incidence sur l'urbanisation visant à la fois la satisfaction des usagers et la protection des milieux naturels dans l'esprit de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Nombre abonnés	381
Longueur du réseau	12610 ml
<i>Dont linéaire eaux usées</i>	6270 ml
<i>Dont linéaire eaux pluviales</i>	6340 ml
Nombre de regard	363

### Description du système d'assainissement pluvial

L'aménagement du réseau d'assainissement est intégralement de type séparatif.

Les exutoires pluviaux naturels des zones habitées de la commune sont la Bièvre rive droite (partie principale urbanisée) et rive gauche, ainsi que le ru de Saint Mard.

En rive droite de la Bièvre, 4 exutoires pluviaux principaux sont identifiés:

- Bassin versant 1 : c'est le bassin le plus important (environ 61,8 ha), il comprend les zones pavillonnaires Ouest, la zone industrielle, et le centre ville. Il aboutit rue du Petit Jouy dans une canalisation ovoïde T130 qui se jette dans la Bièvre au niveau du pont.

- Bassin versant 2 : il draine une zone la plus réduite, 7,2 ha, comprenant l'allée des Tilleuls et le quartier de la Cocanne. Les eaux ruisselant sur l'allée du Château et sur une partie du champ jouxtant l'allée aboutissent à l'allée des Tilleuls et sont reprises par le réseau communal. L'exutoire est une antenne  $\text{Æ}$  600 en entrée du Pont SNCF sur la Bièvre.

- Bassin versant 3 : il draine la partie Est de la ville, 12,9 ha, correspondant au quartier Midori (rue Midori, rue Mansard, et une partie du Parc). Il inclut la partie rurale constituée des côtes de la Chaudronnerie au Nord de la rue Midori. Les eaux ruisselant sur les côtes sont récupérées par le système d'assainissement de la route de la Chaudronnerie et rejoignent le réseau communal par deux avaloirs situés au droit du réseau communal. L'exutoire est une canalisation  $\text{Æ}$  300 situés au niveau des Bas Près rejoignant le réseau syndical via Jouy-en-Josas.

- Bassin versant 4 : d'une superficie de 18,8 ha, il comprend dans sa partie urbanisée la zone pavillonnaire La Pépinière et la partie basse de la rue de la Ferme de l'Hôpital. Par écoulement naturel, le réseau d'assainissement pluvial récupère les eaux de ruissellement provenant de la pépinière, ce qui confère à ce bassin versant un caractère semi-rural. L'exutoire est un fossé se perdant dans le pré situé en contrebas du carrefour Ferme de l'Hôpital – Grande Rue – Chaudronnerie.

En rive gauche (bassin versant 5) plusieurs exutoires de faible développement existent. Ils desservent la RN 446 et la rue Charles de Gaulle.

Sur le ru de Saint Mard : est drainé vers ce cours d'eau une zone d'habitat dispersé composée de plusieurs exutoires auxquels sont rattachés plusieurs petits bassins versants dont le plus urbanisé (bassin versant 6A) comprend le Château des Côtes et le lotissement des Côtes Montbron. Le système d'assainissement pluvial de ce bassin versant est mal défini, voire inexistant.

## B. L'assainissement

### Principales anomalies et points particuliers

A été localisé à l'aval du bassin versant 3 près de la ligne SNCF des débordements du réseau d'eaux pluviales lors d'évènements pluvieux, des déversements d'eaux usées dans le réseau syndical eaux pluviales, des infiltrations d'eau usées dans le sol.

Ces anomalies sont dues :

- à la mise en charge des réseaux, causée par une structure en coude du réseau (changement de direction à 90 °). Ce phénomène est amplifié par un brusque changement de pente (passage de forte à faible pente) diminuant la vitesse d'écoulement des eaux dans les canalisations.
- au mauvais état des réseaux : présence de déboîtements et de cassures dans les canalisations.

Points particuliers :

- il n'y a pas de réseau d'assainissement pluvial sur le secteur du lotissement des Côtes de Montbron : les eaux pluviales rejoignent le milieu naturel soit par infiltration (puisard) soit par rejet direct en surface.
- Un secteur de la Grande Rue n'est pas desservi par le réseau eaux pluviales : les bâtiments jouxtant cette partie ne sont pas raccordés au système d'assainissement pluvial de la commune.
- Des écoulements boueux en provenance de la pépinière sont observés par temps de pluie.

Ces écoulements rejoignent le réseau d'assainissement rue de la Pointe et sont certainement à l'origine des dépôts limoneux observés.

Points particuliers en réseau privé :

Il existe deux bassins de retenue en domaine privé sur la zone industrielle de la Croix Blanche : le bassin de retenue de la zone Miko (120 m<sup>3</sup>) et le bassin de retenue d'air liquide (720 m<sup>3</sup>)

Présence d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales :

LOCALISATION	NATURE DU DESORDRE	PAVILLONS CONCERNES
Allée de La Logeraie	EU ⇒ EP	10
Rue Mansart	EU ⇒ EP	19 et 22 soupçonnés
Rue Midori	EU ⇒ EP	20, 22 et 27
Avenue de l'Hôpital	Fosse septique ⇒ EP	1, 3 et 5
Lotissement de la Cocanne et avenue des Tilleuls	Vidange de machine à laver ⇒ EP	Pavillons non localisés
Chemin du Trou Salé	Eau de vidange (occasionnel) des camions et du quai ⇒ EP	Etablissement Ronjat

Rond Point de la Garenne : ce point est l'exutoire de toute la zone industrielle de la Croix Blanche et reçoit des débits importants dû à la forte imperméabilisation du secteur.

L'écrêtement engendré par les bassins de retenue des secteurs Miko et Air Liquide ne suffit vraisemblablement pas à soulager le réseau. Le bassin du secteur Miko est sous dimensionné par rapport à une crue décennale (120 m<sup>3</sup> actuels contre un volume théorique de 410 m<sup>3</sup> pour une pluie décennale). L'eau débordée risquerait de rejoindre le réseau communal annihilant ainsi l'effet d'écrêtement.

Rue de l'Hôpital : cette insuffisance est essentiellement dû à l'apport du secteur Ouest de la pépinière : ces eaux de bassins versants ruraux aboutissent sur la chaussée de la rue de l'Hôpital et rejoignent le réseau par les avaloirs en tête de réseau. Ces débordements sont, cependant, sans conséquence sur le fonctionnement du système d'assainissement : les eaux refoulées au niveau des avaloirs rejoignent rapidement le réseau aval de la rue.

Rue de la Pointe amont : même problème : la canalisation amont de la rue reçoit une partie des eaux de la pépinière (secteur Est). Cependant, l'insuffisance n'est pas uniquement dû à cet apport d'eau : la faiblesse de la pente du collecteur à cet endroit limite considérablement sa capacité d'évacuation (52 l/s) ; même en supprimant l'apport en provenance de la pépinière, ce collecteur aura difficultés à évacuer les débits provenant de la zone amont (77 l/s).

Rue Mansart : une légère insuffisance est observée à l'amont de cette rue : le débit engendré par une pluie décennale est de 72 l/s pour une capacité d'évacuation de 57 l/s. Ceci peut provoquer une mise en charge du réseau et de léger débordement lors d'orage Important.

Place de la Mairie : une mise en charge des collecteurs dans cette zone résultat de la jonction de plusieurs collecteurs majeurs drainant des zones de taille importante, trois des quatre sous bassins versants du bassin versant 1 (61,8 ha) aboutissent en ce point. La profondeur des collecteurs à cet endroit permet d'éviter les débordements.

Route de la Chaudronnerie : cette insuffisance est uniquement dû à l'apport des eaux ruisselant sur le sous bassin versant rural que constitue les côtes de la Chaudronnerie : ces eaux sont récupérées par les caniveaux de la route et ruissellent jusqu'à deux avaloirs situés au point bas de la chaussée.

## B. L'assainissement

### Description du système d'assainissement d'eaux usées

Les eaux des Loges-en-Josas sont dirigées, soit sur le collecteur intercommunal principal du S.I.A.V.B, soit sur deux antennes intercommunales.

Il est à noter que le Château des Côtes, centre de cardiologie, est désormais raccordé au réseau communal via un poste de relèvement.

Les seules zones non desservies par le réseau d'assainissement communal sont les annexes du Château des Côtes et le lotissement voisin des Côtes Montbron. Cette zone comptabilise au total 18 habitations.

Aux Côtes Montbron, cinq habitations sont assainies en semi collectif par une station de traitement.

L'étude pédologique effectuée en phase 1 du Schéma Directeur d'Assainissement a montré que ce secteur se situe dans une zone peu favorable à l'assainissement autonome du fait de la faible épaisseur de sol et des faibles vitesses de percolations rencontrées. La solution d'un assainissement semi-collectif se heurte à des problèmes techniques et fonciers. En effet, le seul site possible pour l'installation d'une station de traitement est le site de l'actuelle station traitant les cinq habitations situées à l'Ouest du lotissement : la surface est donc limitée pour tout ce technique auto-épuration (lit bactérien et filtre à roseaux).

Le comité de suivi du Schéma Directeur d'Assainissement, sous réserve d'un accord avec le propriétaire du Château, également propriétaire du poste de refoulement par lequel devrait transiter les effluents collectés, a donc opté pour le raccordement de la zone au réseau communal :

- une canalisation  $\text{Æ} 200$  collecte les effluents de toutes les habitations gravitairement en les acheminant vers le poste de refoulement du Château des Côtes ;
- les effluents seront repris par le poste de refoulement du Château des Côtes, il sera sans doute à prévoir un redimensionnement des pompes (afflux supplémentaire de 22 m<sup>3</sup>/j).

## C. La gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2003, la collecte des ordures ménagères des Loges-en-Josas est de la compétence de la communauté de communes du Grand Parc. L'élimination des ordures banales par incinération avec récupération de chaleur et d'énergie est elle du ressort du SIDOMPE (Syndicat Intercommunal regroupant 98 communes, dont les Loges-en-Josas).

### Emballages et papiers

Tous les emballages et papiers se trient.

### Déchets verts

Les déchets transformés sont utilisés par l'Agriculture biologique et les Espaces verts des communes.

Les amendements organiques ainsi créés participent à l'entretien et à l'enrichissement des sols pour un développement durable. Les broyats d'élagage participent à la filière bois Energie.

### Autres déchets

Les déchets toxiques tels que les aérosols, acide, batterie auto, désherbant, détergent, fongicide, médicaments, peinture, radiographie, solvants, thermomètre, vernis sont ramassés 1 fois par mois par un camion dont le point de collecte est situé sur le parking de la mairie. Il existe également en mairie un point de collecte pour les piles.

La déchetterie la plus proche de la commune est celle de Buc ouverte toute la semaine sauf le mardi limité à 20 passages par an.

### → DÉCHETS ACCEPTÉS (liste non exhaustive)

	<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b> branches, herbe, feuilles, fleurs		<b>MÉTAUX</b> ferraille, objets métalliques, vélos
	<b>GRAVATS, DÉCHETS INERTES</b> terre, pierres, tuiles, briques, béton non armé, carrelage		<b>CARTONS</b> vides, pliés et non souillés sans polystyrène ni film plastique
	<b>BOIS</b> palettes, souches d'arbres, parquet		<b>TOUT VENANT</b> tuyaux, polystyrène, bâches plastique, moquette, miroirs
	<b>MOBILIER</b> chaises, canapés, cuisine, literie, mobilier de jardin, contre-plaqué		<b>CAPSULES DE CAFÉ</b> Capsules en aluminium uniquement
	<b>TEXTILE</b> vêtements, chaussures (reliés par paire), linge, jouets en tissu		<b>DÉCHETS RECYCLABLES, VERRE</b> cf. consignes de tri pages 4 et 8 (uniquement à Bois d'Arcy)
	<b>DÉCHETS CHIMIQUES</b> peintures, colles, vernis, acides, engrais, produits phytosanitaires		<b>CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS</b> piles, cartouches d'encre, batteries
	<b>HUILES</b> huile de vidange, alimentaire, filtres à huile		<b>SANTÉ</b> radiographies
	<b>ÉCRANS</b> téléviseurs, ordinateurs		<b>GROS ÉLECTROMÉNAGER</b> réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, ballons d'eau chaude
	<b>PETITS APPAREILS</b> hi-fi, rasoirs, perceuses, mixeurs, téléphones, cafetières, jouets		<b>NÉONS - AMPOULES</b> lampes fluocompactes, tubes fluorescents
	<b>PNEUMATIQUES</b> de véhicules légers, sans jantes		<b>BOUTEILLES DE GAZ</b> propane, butane, extincteurs, oxygène
	<b>BOUCHONS EN PLASTIQUE DE BOUTEILLES ALIMENTAIRES</b> Faites une bonne action, ramenez-les à la déchetterie !		
	<b>RÉUTILISATION ET RÉEMPLOI</b> hi-fi, électroménager, livres, mobilier, jouets, outillage		<b>MATÉRIEL MÉDICAL</b> uniquement à Bois d'Arcy fauteuils releveurs, scooters électriques, tables d'alité, loupes

	Fréquence des collectes
<b>Ordures ménagères</b>	1 fois par semaine
<b>Emballages et papiers</b>	1 fois par semaine
<b>Déchets verts</b>	1 fois par semaine à 1 fois par mois selon la saison
<b>Encombrants</b>	1 fois par mois
<b>Verre</b>	Apport volontaire en colonne